

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 février 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 février 2013 à 20h30 sur convocation du Maire du 21 février 2013.

PRESENTS :

Mmes BOUVAREL Magali - GAL Catherine, ROCH Jacqueline.

MM. CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick - GRILLET Luc.

EXCUSES :

Mmes BAUD-GRASSET Dominique - BAUD GRASSET Maryvonne -

MM. BOUVIER Eric - CHARDON Michaël - CHABRY Philippe - PAYRARD Eric

Secrétaire de Séance : Madame Catherine GAL.

Approbation compte-rendu séance du 23 janvier 2013

Le compte-rendu du 23 janvier 2013 a été approuvé à l'unanimité.

Positionnement sur la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires :

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux prendre en compte les besoins de nos élèves en cohérence avec les études scientifiques et les organisations du temps scolaire adoptées, notamment dans les autres pays européens.

Elle constitue un levier pour une évolution pédagogique et éducative permettant à l'école d'améliorer ses résultats en construisant un système de formation ambitieux et efficace répondant aux enjeux d'un monde en évolution constante.

Par ailleurs, les écoliers français ont actuellement 144 jours de classe par an. En Europe de l'Ouest, ce sont eux qui passent le moins de jours à l'école, la moyenne étant 187 jours de classe par an.

De plus, étant donné que leur semaine ne dure que quatre jours, les enfants français de 7 à 11 ans sont ceux qui absorbent le plus grand nombre d'heures (847 par an) sur un laps de temps aussi court. Cet emploi du temps est souvent dénoncé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui situe la moyenne européenne à 821 heures de cours par an pour des élèves âgés de 9 à 11 ans.

Organisation du temps scolaire :

- 24 heures d'enseignement (comme aujourd'hui) mais sur 9 demi-journées, durant 36 semaines
- Les heures d'enseignement seront réparties les lundis, mardis, jeudis et vendredis et mercredis matins à raison de 5 h 30 maximum pour une journée et 3 h 30 maximum pour une demi-journée.
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du Directeur Académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- Les incertitudes concernant l'encadrement des activités.
- Les incertitudes concernant les financements.

- Lors du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de la Communauté de Communes de la Vallée Verte qui gère les écoles maternelles lors d'une réunion le 04 février 2013, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

En outre, Monsieur le Maire a proposé de mettre à profit cette période pour réfléchir sur la suite à donner au dispositif « Réseau Rural d'Education de la Vallée Verte » et pourquoi pas construire un « Projet Educatif Territorial » sur l'ensemble des huit communes du canton.

Le projet éducatif territorial (PEDT) est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et les autres administrations de l'État concernées (ville, culture, famille, etc.), des associations, des institutions culturelles et sportives, les représentants des parents d'élèves, etc.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Dans ces conditions, M. le Maire, demande au Conseil Municipal :

- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires,
- De charger M. le maire d'en informer le Directeur Académique des services de l'Education Nationale.

Approbation Comptes de Gestion et Comptes Administratif 2012

Temps fort de la vie d'une commune, le compte administratif traduit les réalisations menées en 2012 par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs. A Bogève, le compte administratif 2012 fait apparaître :

- Un bilan financier positif qui permet d'envisager sereinement le financement des projets d'investissement à venir,
- Un endettement raisonné et une capacité de désendettement préservée, deux indices d'une saine gestion budgétaire.

Commune :

Le compte de gestion se résume ainsi :

	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
RESULTATS REPORTEES		514 061.69		311 522.05
Opération de l'exercice	1 025 435.58	904 160.00	1 225 153.51 (1)	1 424 522.64
Part affectées à l'investissement			311 522.05	
TOTAUX	1 025 435.58	1 418 221.69	1 536 675.56	1 736 044.69
Résultats de Clôture		392 786.11		199 369.13
Restes à réaliser	49 700.00	0.00		
TOTAUX CUMULES	1 073 135.58	1 418 221.69	1 536 375.56	1 736 044.69
RESULTATS DEFINITIF		343 086.71		199 369.13

(1) Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant des dépenses de fonctionnement n'est pas identique à celui du compte administratif pour la raison suivante :

La somme de 13 812.84 € correspondant au montant du reliquat de la participation de la commune de Bogève au Syndicat Intercommunal des Brasses au titre de l'année 2011 a été

mandatée d'office par le Préfet. Le comptable s'est substitué à l'ordonnateur pour établir un mandat du montant indiqué ci-dessus.

Le compte administratif 2012 se décompose comme suit :

COMMUNE DE BOGEVE COMPTE ADMINISTRATIF						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			EXERCICE 2012	RECETTES		
LIBELLE	PREVU	REALISE		LIBELLE	PREVU	REALISE
011 Charges à caractère général	226 700,00	196 550,08		70 Produit des services	60 894,00	66 737,23
012 Charges de personnel	292 500,00	292 469,93		73 Impôts et taxes	351 797,00	367 811,85
65 Autres charges	283 900,00	281 042,94		74 Dotations et participations	468 647,00	483 058,00
66 Charges financières	17 000,00	14 984,24		75 Autres produits gestion	53 000,00	51 030,96
67 Charges exceptionnelles	1 200,00	552,30		76 Produits financiers	30,00	26,80
014 Atténuation de produits	16 000,00	15 758,00		77 Produits exceptionnels	12 960,00	403 643,00
022 Dépenses imprévues	18 000,00					
TOTAL DEPENSES REELLES	855 300,00	801 357,49		TOTAL RECETTES REELLES	947 328,00	1 372 307,84
023 virement à section investissement	97 068,00			013 Atténuation de charges	17 000,00	29 651,78
042 Op.ordre entre sections	11 960,00	423 796,02		042 Op.ordre entre sections		22 563,02
043 Op.ordre dans la section				043 Op.ordre dans la section		
TOTAL DEPENSES D ORDRE	109 028,00	423 796,02		TOTAL RECETTES ORDRE	17 000,00	52 214,80
TOTAL DEPENSES EXERCICE	964 328,00	1 225 153,51		TOTAL RECETTES EXERCICE	964 328,00	1 424 522,64
002 Déficit antérieur reporté				002 Excédent antérieur reporté		
TOTAL GENERAL	964 328,00	1 225 153,51		TOTAL GENERAL	964 328,00	1 424 522,64
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT						
De l'exercice:			Excédent	199 369,13		
Reporté:			Excédent			
Résultat Global			Excédent	199 369,13		

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES			RESTES A REALISER	RECETTES			RESTES A REALISER
LIBELLE	PREVU	REALISE		LIBELLE	PREVU	REALISE	
Total compte 16 Remb. Emprunts	45 540,00	42 778,87		10 Dota., fonds divers et réserv	367 172,05	368 725,05	
Total compte 20 Immob. Incorp.	80 000,00	13 935,55	7 000,00	13 Subventions d'investissem.	180 000,00	600,00	
Total compte 21 Acquisitions Immob.	1 215 500,00	754 120,84	25 700,00	16 Emprunts	168 599,26	947,92	
Total compte 23 Travaux en cours	512 000,00	93 905,69	17 000,00	023 Immobilisations en cours			
				024 Produits de cessions Opérations individualisées	112 946,00		
				4582-Op. Inv. S/Mandat Recettes			
TOTAL DEPENSES REELLES	1 853 040,00	904 740,95	49 700,00	TOTAL RECETTES REELLES	828 717,31	370 272,97	
040 Op.ordre entre sections	10 603,02	10 603,02		021 Virement de section fonctionnement	97 068,00		
041 Op. Ordre dans la section	110 091,61	110 091,61		040 Op.ordre entre sections	423 796,02	423 796,02	
				041 Op. Ordre dans la section	110 091,61	110 091,61	
TOTAL DEPENSES D ORDRE	120 694,63	120 694,63		TOTAL RECETTES ORDRE	630 955,63	533 887,63	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE:	1 973 734,63	1 025 435,58	49 700,00	TOTAL RECETTES EXERCICE	1 459 672,94	904 160,60	
001 Déficit investissement reporté:				001 Excédent Investissement reporté:	514 061,69		
RESULTAT GLOBAL DEPENSES:	1 973 734,63	1 025 435,58	49 700,00	RESULTAT GLOBAL RECETTES	1 973 734,63	904 160,60	
RESULTAT DE L'EXERCICE:			Déficit	-121 274,98			résultat d'investissement de l'exercice
Résultat reporté:			Déficit				
Solde restes à réaliser			Déficit	-49 700,00			
RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT:			Déficit	-170 974,98			
Affectation résultat fonctionnement							
				Solde à financer:			
				Excédent disponible:			
				28 394,15			

près avoir obtenu toutes précisions utiles sur les résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 ainsi que le compte de gestion 2012 dressé et établi par le receveur municipal et décide de l'affectation du résultat comme suit :

- ◆ 199 369.13 € au compte 002,
- ◆ 392 786.71 € au compte 001.

Eau et Assainissement :

COMMUNE DE BOGEVE								
COMPTE ADMINISTRATIF M49-EAU/ASSAINISSEMENT								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES				EXERCICE 2012	RECETTES			
N° COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE		N° COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE
011	Charges à Caract. Gén.	100 000,00	48 471,46		013	Atténuation charges		
014	aAtténuation de produits	25 000,00	21 564,19		70	Vente produits	216 200,00	216 548,63
65	Autres charges gestion courante	1 700,00	209,04		72	Production immobilisée		
66	Intérêts des emprunts	42 000,00	40 391,13		74	Subvention d'exploitation	6 000,00	6 500,02
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	293,64		75	Autres produits gestion courante		
68	Dot.Amortis./provisions	85 000,00	84 570,71		77	Produits exceptionn.	500,00	0,02
042	opération d'ordre de transfert				78	Reprises sur amortissements		
023	Virement investissement	312 455,47			777/042	opération d'ordre de transfert entre section	21 515,00	21 515,00
Total de l'exercice		568 155,47	195 500,17		Total de l'exercice		244 215,00	244 563,67
002	Déficit reporté				002	Excédent reporté	323 940,47	
TOTAL GENERAL DEPENSES		568 155,47	195 500,17		TOTAL GENERAL RECETTES		568 155,47	244 563,67
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT								
RESULTAT DE L EXERCICE				Excédent	49 063,50			
RESULTAT REPORTE				Excédent	323 940,47			
RESULTAT DE CLOTURE:				Excédent	373 003,97			

SECTION D INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
N° COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER	N° COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
001	Déficit reporté				001	Excédent reporté	61 615,21		
020	Dépenses imprévues	49 000,00			021	Autofinancement	312 455,47		
13	Reprise subventions				10	Dotations/reserves	19 000,00	19 525,00	
15	Reprises provisions				13	Subventions	91 200,00	73 600,00	
16	Rembours. emprunts	80 000,00	78 781,32		15	Provisions			
20	Immob. Incorporelles	30 000,00			16	Emprunts	198 880,00	198 800,00	
21	Immob. Corporelles	30 000,00	1 587,45		28	Amortissements			
23	Immobilisations en cours	557 635,68	241 217,96		040	Opérations d'ordre	85 000,00	84 570,71	
040	opération ordre de transf.	21 515,00	21 515,00		041	Opérations patrimoniales	6 621,06		
041	Opérations patrimoniales	6 621,06							
Total Exercice		774 771,74	343 101,73		Total Exercice		774 771,74	376 495,71	
Total général dépenses		774 771,74	343 101,73		Total général recettes		836 386,95	376 495,71	
RESULTAT DE L EXERCICE				Excédent	33 393,98				
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE				Excédent	61 615,21				
RESULTAT CUMULE				Excédent	95 009,19				
SOLDE RESTES A REALISER									
Résultat global à couvrir				Excédent	95 009,19				
Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement									
Reprise en section de fonctionnement									

Après Avoir obtenu toutes précisions utiles sur les résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 ainsi que le compte de gestion 2012 dressé et établi par le receveur municipal et décide de l'affectation du résultat comme suit :

373 003.97 € au compte 002 (Fonctionnement)
95 009.19 € au compte 001 (Investissement)

Lotissement des Chaix : il est pour l'instant déficitaire.
, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012

COMMUNE DE BOGEVE									
COMPTE ADMINISTRATIF M14 lotissement									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				EXERCICE 2012	RECETTES				
N° COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE		N° COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE	
011	Charges à Caract. Gén.	305 014,30	280 831,16		013	Atténuation charges			
65	Autres charges gestion courante	399 260,36			70	Vente produits	589 600,23	503 428,08	
66	Intérêts des emprunts				72	Production immobilisée			
67	Charges exceptionnelles				74	Subvention d'exploitation			
68	Dot. Amortis./provisions				75	Autres produits gestion courante			
042	opération d'ordre de transfert	205 668,45	205 668,45		77	Produits exceptionn.			
023	Virement investissement				78	Reprises sur amortissements			
					042	opération d'ordre de transfert entre section	320 342,88	320 342,88	
Total de l'exercice		909 943,11	486 499,61		Total de l'exercice		909 943,11	823 770,96	
002	Déficit reporté				002	Excédent reporté			
TOTAL GENERAL DEPENS		909 943,11	486 499,61		TOTAL GENERAL RECETTE		909 943,11	823 770,96	
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT									
RESULTAT DE L EXERCICE				Excédent	337 271,35				
RESULTAT REPORTE				Excédent					
RESULTAT DE CLOTURE:				Excédent	337 271,35				
SECTION D INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
N° COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER	N° COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
001	Déficit reporté	205 668,45			001	Excédent reporté			
020	Dépenses imprévues				021	Autofinancement			
13	Reprise subventions				10	Dotations/reserves			
15	Reprises provisions				13	Subventions			
16	Rembours. emprunts				15	Provisions			
20	Immob. Incorporelles				16	Emprunts	320 342,88		
21	Immob. Corporelles				28	Amortissements			
23	Immobilisations en cours				040	Opérations d'ordre	205 668,45	205 668,45	
040	opération ordre de tra	320 342,88	320 342,88						
Total Exercice		526 011,33	320 342,88	0,00	Total Exercice		526 011,33	205 668,45	0
Total général dépenses		526 011,33	320 342,88	0,00	Total général recettes		526 011,33	205 668,45	0
RESULTAT DE L EXERCICE				Déficit	-114 674,43				
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE				Déficit	-205 668,45				
RESULTAT CUMULE				Déficit	-320 342,88				
SOLDE RESTES A REALISER									
0,00									
Résultat global				Déficit	-320 342,88				
Reprise en section de fonctionnement					337 271,35				

Après avoir obtenu toutes précisions utiles sur les résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 ainsi que le compte de gestion 2012 dressé et établi par le receveur municipal.

Personnel communal

Création de postes :

- Afin de régulariser la situation de l'agent employée à l'agence postale, qui est toujours en CDD depuis plusieurs années, il est nécessaire de créer un poste de fonctionnaire stagiaire au sein de la Commune.
- Pour la secrétaire de mairie, il est aussi nécessaire de créer un poste pour faire évoluer son statut actuel.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions enregistrées en mairie depuis la dernière réunion de conseil du 23 janvier 2013.

Considérant l'intérêt d'apporter un soutien financier aux associations locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

Association mini-conception recyclage (Théo BROISIN)	À déterminer
Association Visite des Malades des Ets Hospitaliers (VMEH)	100,00 €
La Feufhiaz	500,00 €

Convention participation frais de fonctionnement du Service Etat Civil de Contamine/Arve

Monsieur le Maire de Contamines sur Arve a, par courrier, apporter des précisions sur le fonctionnement du service Etat Civil de la mairie de Contamine Sur Arve (1529 actes de naissances et 401 actes de décès enregistrés depuis l'ouverture du centre hospitalier).

L'ouverture de l'hôpital a engendré un surplus de travail important incombant à la Mairie de Contamines sur Arve, situation difficile à gérer pour une petite commune.

C'est pourquoi, il propose de signer une convention avec la mairie de Bogève, faisant état d'une participation évaluée à 65 € par acte de naissance/décès.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette participation et rappelle que par délibération n°2012/16 en date du 27 mars 2012, le Conseil Municipal avait donné son accord pour donner une participation financière à la commune de Contamine sur Arve pour les frais d'état civil à hauteur de 40 € par acte de naissance et décès.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour accorder une participation à 65 € (soixante-cinq euros) par acte de naissances/décès, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention proposée.

Convention Etude d'opportunité bassin versant Menoge - Désignation délégués

Depuis 2008, l'ensemble des communes du bassin versant de la Menoge mène une réflexion, sur l'opportunité de mettre en œuvre un outil de gestion des eaux du bassin versant de la Menoge.

L'objectif visé est une meilleure connaissance des cours d'eau du bassin versant (hydrologique, géomorphologique, hydraulique...), l'amélioration de la qualité de l'eau de la Menoge et de ses affluents ainsi que la préservation et la valorisation de ses fonctions naturelles essentielles (autoépuration, accueil de la biodiversité, régulation des crues). Cette démarche doit à la fois répondre aux préoccupations des acteurs locaux et s'inscrire dans le cadre des objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

De nombreuses réunions des élus du bassin versant ont été organisées permettant ainsi de réaffirmer leur intérêt et leur volonté de lancer une procédure de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Menoge.

Lors de la réunion du 5 octobre 2012, il a été décidé :

-d'étudier l'opportunité d'un projet de gestion concertée sur le bassin versant de la Menoge. Cette étude portera sur l'ensemble du bassin versant de la Menoge et de ses affluents.

-de réaliser le dossier sommaire de candidature d'un contrat de bassin versant ou tout autre dispositif contractuel approprié, en fonction des résultats de la première étape et du choix de la procédure jugée la plus adaptée.

Pour se faire, il est proposé de délibérer sur une convention de prestation de services entre notre commune et la Communauté de Communes des Quatre Rivières ayant pour objet à la fois de désigner la Communauté de Communes des Quatre Rivières comme structure porteuse de l'étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge et de définir les modalités de financement de cette mission et de cette étude d'opportunité.

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de prestation de services à intervenir.

Il est précisé que le coût de l'étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge est estimé entre 70 à 90 000 € H subventionné à hauteur de 80 %.

Les critères de la clé de répartition sont les suivants :

- Linéaire de rive : 60 %
- Potentiel financier /hab. : 30 %
- Nombre d'habitants dans la bassin versant : 5%
- Part fixe : 5%

Ce qui donne la clé de répartition suivante:

ARTHAZ PT NOTRE DAME	4,44%
BOEGE	3,20%
BOGEVE	1,75%
BONNE	7,67%
BURDIGNIN	5,63%
CRANVES SALES	4,59%
HABERE LULLIN	4,75%
HABERE POCHE	4,91%
LUCINGES	3,05%
SAINT ANDRE DE BOEGE	5,31%
SAXEL	4,74%
VETRAZ MONTHOUX	5,02%
VILLARD	5,41%
CC4R	39,53%

Enfin, il est rappelé que la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R), structure porteuse de cette démarche assurera la coordination générale et le suivi administratif et financier de cette étude. Un comité de pilotage sera mis en place afin de lancer, suivre et valider les différentes étapes de l'étude.

Il est demandé au conseil de désigner un représentant titulaire et suppléant au sein de ce comité de pilotage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de service avec la Communauté de Communes des Quatre Rivières en vue du lancement de l'étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge,

-d'accepter la clé de répartition ci-dessus énoncée,

-de désigner M. Patrick GAVARD comme délégué titulaire au comité de pilotage et Mme Jacqueline ROCH comme déléguée suppléante au comité de pilotage.

Révision bail Foyer de ski fond Villard

L'Association du foyer de ski de fond de Villard, en accord avec la Mairie, a déposé un projet d'agrandissement du foyer actuel.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Villard sollicitant le Conseil Municipal de Bogève, pour allonger la durée du bail emphytéotique entre la mairie de Villard et la mairie de Bogève, suite aux travaux d'agrandissement projetés.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 octobre 1996, le Conseil Municipal avait adopté et autorisé le Maire à signer ledit bail pour une durée de 45 ans à compter du 1^{er} janvier 1997.

Monsieur le Maire de Villard indique que le bail était prévu pour une durée de 45 ans et souhaite reconduire pour la même durée ce bail.

Le Conseil municipal, tout en reconnaissant que le projet d'extension du foyer de ski de fond, est un atout supplémentaire pour l'attractivité du plateau de Plaine-Joux, ne comprend pas l'utilité de prolonger de 15 ans un bail qui arrivera à terme en 2042.

Par ailleurs, il demande qui va supporté les frais d'enregistrement du bail ?

C'est pourquoi, il charge le maire de se rapprocher de la municipalité de Villard, pour apporter des précisions sur :

- 1 - Les motivations de cette demande,
- 2 - La prise en charge des coûts.

POINT SUR LES ACTIVITES INTERCOMMUNALES

SCOT : M. Patrick CHARDON a assisté aux dernières réunions. Il indique qu'un appel d'offres a été lancé pour élaborer le diagnostic territorial. Le dossier de la FRAPNA a été retenu pour un coût de 200 000 €.

Il aboutirait en outre, à la mise en place de corridors écologiques : circulation de la faune d'une vallée à l'autre.

Syndicat des Brasses :

Jean-Pierre DELAVOET rapporte les chiffres communiqués lors de la dernière réunion du Comité Syndical des Brasses. Au 28 janvier 2013, le C.A. de la station s'élève à 836.154 €, contre 656.578 € à la même époque, l'année dernière, soit une augmentation de 27 % (231 % pour le ski alpin et 1 % pour le ski de fond).

Le bon enneigement laisse présager de bons résultats à la fin de la saison.

Des travaux sont à envisager : modification de la piste noire, couvrir la gare d'arrivée du 4 places au « Panoramic », ainsi que l'achat d'une dameuse.

Pour Plaine-Joux, des travaux sont à prévoir : mise en place d'un « tapis de luge », construction d'un chalet qui regrouperait la caisse, le local de secours et le local de l'ESF.

Le profilage des pistes et le goudronnage sont à étudier.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin Municipal : il serait nécessaire d'en sortir un nouveau cette année. Pour ce faire, il faut rencontrer les associations de la Commune, afin d'étoffer le bulletin de leurs articles.

Le presbytère: un relevé cadastral doit être fait afin d'étudier l'aménagement de ce terrain, en outre la création de places de parking, obligatoires lors de construction de logements.

La MJCI des Clarines: la Commune adhère toujours à cette structure dont la compétence vient d'être reprise par la Communauté de Communes des 4 rivières. On compte cette année 51 adhérents de Bogève.

Une journée de la jeunesse aura lieu dans leurs locaux le samedi 16 mars 2013.

Dates à retenir :

Le 16 mars 2013 : Remise des Prix Concours Maisons fleuries

Le 30 mars 2013 : distribution des livrets citoyens pour les jeunes de 18 ans

Le 20 avril 2013 : Journée de l'environnement

Projet de livre sur la Vallée Verte dans la collection « Les cahiers du Colporteur » :

Monsieur Bernard Paccot, responsable des éditions de l'Astronome, a publié, dans la collection « Les cahiers du Colporteur », plusieurs ouvrages sur la vie des territoires (La Vallée d'Aulps, la vallée du Brevon, la vallée du Risse, etc.).

Il a fait par au Maire de son projet de réaliser pour la fin de l'année 2013, un ouvrage sur les communes de la Vallée Verte.

Il souhaite simplement que, dans chacune des huit communes, il y ait un petit groupe de personnes susceptibles de lui communiquer des informations sur les richesses patrimoniales de la commune et sur ses atouts.

Monsieur le Maire a déjà sollicité Vincent CHARDON. Catherine GAL est également intéressée.

Une rencontre avec Bernard Paccot sera organisée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.